

**POLE JURIDIQUE**  
**Service Patrimoine**

Réf. Doss. : 00044  
Réf Prop. : 00001  
Réf. Gest. : Madame TIGNOL  
05.61.04.09.58  
patrimoine@smdea09.fr

Accord de principe

Dans le cadre de l'achat d'une emprise définie, sise sur la commune de SAURAT, un accord de principe est ainsi rédigé.

La parcelle cadastrée section E numéro 1260, située sur la commune de SAURAT, appartient à Madame Patricia PONS.

Je sousignée Madame Patricia PONS, donne mon accord, sans aucune réserve, sur le montant indiqué ci-dessous, au titre de l'achat d'une partie (100 m<sup>2</sup>) de la parcelle ci-dessus, soit 100 m<sup>2</sup> :

**Pour un montant en pleine propriété de  
MILLE EUROS (1 000,00 €) soit 10 € du m<sup>2</sup>**

En conséquence, et sous réserve de l'établissement de l'acte de vente, je tiens et reconnais le SMDEA entièrement et valablement quitte et déchargé envers moi de toute réclamation.

A .... SAURAT .... le ..... 26/06/25

Pour Madame Patricia PONS  
Précédé de la mention "Bon pour accord"

BON Pour Accord



70

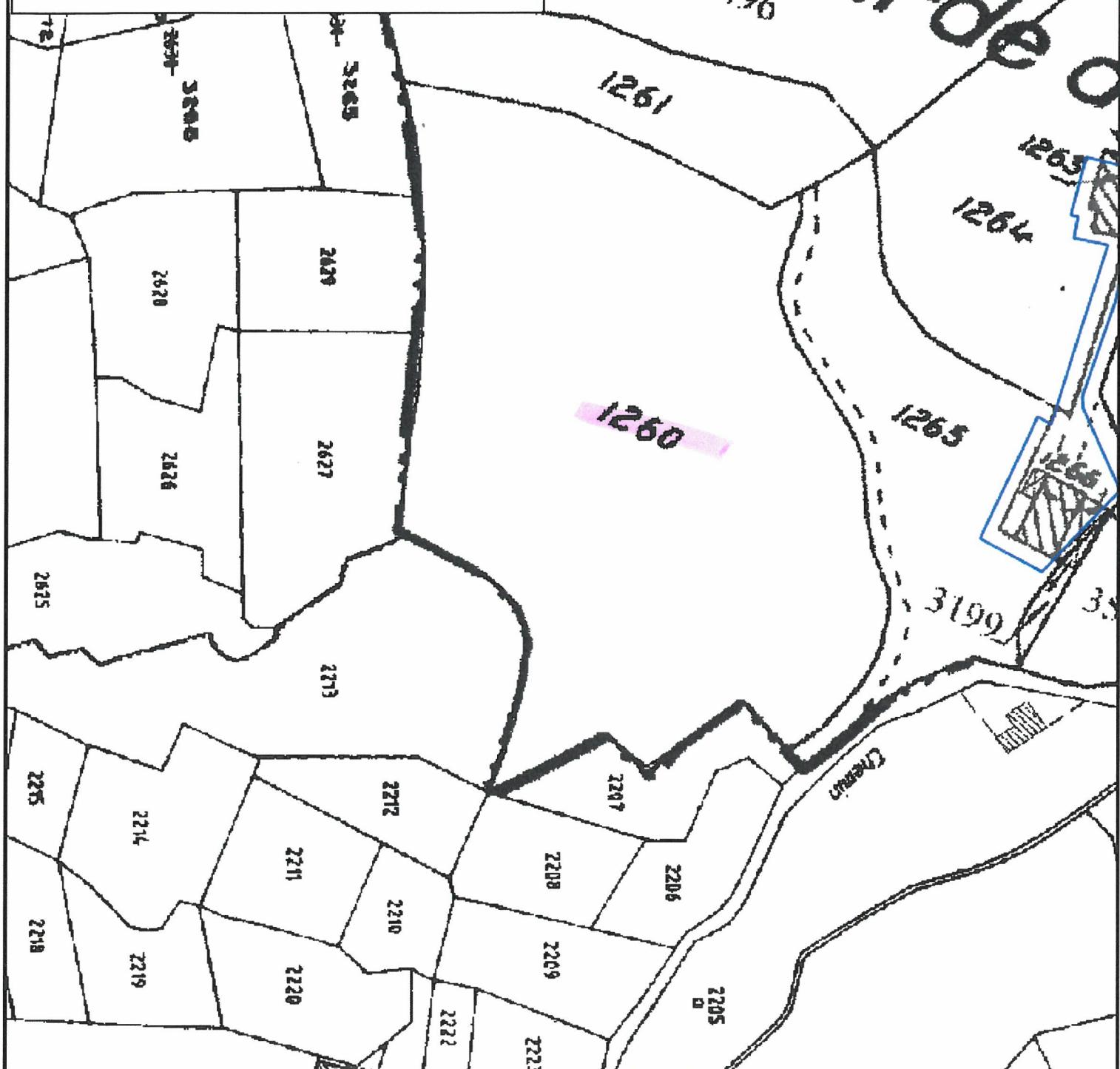
SAURAT

E 1260

Echelle: 1:1000

09.04.2025

Rue du Bicentenaire 09000 ST PAUL DE JARRAT



Schema\_Distri\_Saurat\_2023



## Parcelle